

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 12 JUIN 2025**

Le 12 juin deux-mille vingt-cinq à 19 h 00, le conseil municipal de Champcevrains, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland MARINGE, Premier Adjoint.

**Étaient présents** : Mesdames Jeanine BUSSON, Eliane HAURY et Marie-Claude PRISOT, Messieurs Roland MARINGE, Cédric DUPERROY, Daniel BOITELET, David DUMOUTIER, Jérôme DENIS.

**Étaient absents excusés** : Madame Annie COMMEAU-PINEL, Messieurs Jean-Pierre FILIPIAK et Jean-Pierre SANCHIS

Monsieur Cédric DUPERROY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur SQUERI, assiste à la séance en qualité d'auditeur silencieux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal pouvant valablement délibérer, le maire ouvre la séance, et rappelle l'ordre du jour comme suit :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- Approbation du don de la parcelle F n°318
- Vente d'une parcelle dans le lotissement communal
- Questions diverses.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU**

**Le compte rendu n'appelant pas de remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.**

### **APPROBATION DU DON DE LA PARCELLE F n°318**

Monsieur MARINGE présente le courrier de Monsieur JACQUES. Ce dernier souhaite faire don à la commune de Champcevrains de la parcelle F n°318.

Le conseil municipal souhaite connaître le coût des frais d'acte pour la commune avant de prendre une décision. La décision est reportée

### **VENTE DE LA PARCELLE N°6 DANS LE LOTISSEMENT DES CHARDONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération portant la création d'un lotissement dénommé « Champ des Chardons », d'une capacité de 8 lots, sur la commune de Champcevrains,

Vu la délibération en date du 8 mars 2016 fixant le prix de cession à 17€ TTC le m<sup>2</sup>,

Vu le courriel du 25 avril 2025 de Monsieur CHARABIE Navy, domicilié 15 rue des Étangs – 89220 CHAMPCEVRAIS, souhaitant se rendre acquéreur du lot n°6 d'une surface de 10 ares et 44 centiares,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, après en avoir délibéré :

- Décide de céder à Monsieur Navy CHARABIE le lot n°6 d'une superficie de 1044m<sup>2</sup>, au prix de 17748.00€ (1044m<sup>2</sup>x 17.00€ ttc)
- Dit que les frais liés à la vente (notaire, publicité foncière,...) seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Charge le Maire de désigner le notaire qui établira le compromis de vente, l'acte de cession le cas échéant, et toutes pièces s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MARINGE fait un point sur le dossier de la maison d'arrêt. Il indique avoir participé, en présence de Monsieur le Maire, à une visioconférence avec le chargé de mission du ministre de la justice, Monsieur Étienne DIOT pour une première prise de contact et échange sur les contours généraux du projet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.**



Le troisième adjoint,

Cédric DUPERROY